

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 29 mai 2012 à 9h30
A Hondainville

Monsieur Manoussi ouvre la séance en excusant le retard de Monsieur Vasselle et en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 26 mars 2012

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Intervention du groupe La Poste – Echanges relatifs à la création de « La Banque Postale développement local »

Monsieur Manoussi donne la parole à Madame Marsay-Denous.

Madame Marsay-Denous fait une synthèse de la rencontre-débat organisée par les associations d'élus locaux à Paris le 23 mai dernier sur le thème « Menace sur les investissements publics locaux : quelles solutions ? ».

Elle indique que cette rencontre-débat, organisée par les associations d'élus que sont l'ARF, l'ADF, l'FVM, l'ACUF, l'ADCF, et l'AMF, est la 1^{ère} du genre. C'est un événement justifié par le contexte impactant le bloc local depuis 2011.

En effet, elle précise que les besoins des collectivités s'élèveraient à 17 milliards d'€. Le secteur bancaire est engagé à hauteur de 10 milliards. La question se pose pour les 7 milliards restants...

Lors de cette rencontre, le diagnostic est posé par Monsieur Jean-Philippe VACHIA, Conseiller Maitre à la Cour des Comptes et Président de la formation inter-juridiction « Finances publiques locales », via l'enquête effectuée par les Chambres Régionales des Comptes sur les conditions d'accès au crédit des collectivités, en février-mars 2012 :

2011 a été une année de redémarrage et de hausse de l'autofinancement.

Les conditions de financement se sont dégradées dès cette année, mais sans impact direct au cours de celle-ci. Une première enveloppe de 5 Milliards d'€ a été débloquée en 2011.

2012 est une année de grandes incertitudes, notamment sur les effets de la nouvelle imposition économique, et du blocage des dotations de compensation.

La Cour considère la marge fiscale du bloc communal encore importante.

Elle revient ensuite sur l'intervention d'Arnaud Gosset-Grainville, Directeur Général de la Caisse des Dépôts

Celui-ci indique que la demande des Collectivités correspond à 5 fois ce que la Caisse des Dépôts est en mesure d'allouer.

Les réponses de la Caisse des Dépôts sont cependant celles-ci :

- Enveloppes financées sur les fonds d'épargne : une première de 5 Milliards en 2011. Pour 2012, une nouvelle enveloppe de 5 Milliards d'€ est prévue, dont 2 Milliards ont déjà été débloqués, ce qui représente 1800 prêts.
- Relai de compensation du retrait de Dexia, avec La Poste. L'idée est de fournir « des prêts simples », d'un volume représentant 5 Milliard d'€.

Madame Marsay-Denous s'attarde ensuite sur l'intervention de François Perol, Président du Directoire Banque Populaire / Caisse d'Epargne

Celui-ci indique que le modèle Dexia, qui a été de financer des emprunts longs par des ressources de marchés courtes, a mené aux événements que l'on connaît. Ainsi, les règles applicables aux Banques et à la gestion de leurs liquidités, imposées par les accords de « Bâle III », se sont largement durcies, et entraînent des changements structurels (et une grande prudence des dirigeants bancaires...)

Le groupe BPCE, au vu de ces éléments, sera en mesure de prévoir une enveloppe de 4 Milliards d'€ de crédits aux collectivités. Les durées prévues seront de 15 ans (20 ans exceptionnellement).

Quoiqu'il en soit, selon M. Perol, si les règles des accords de Bâle III ne sont pas adaptées et assouplies, les banques ne seront plus en mesure de prêter à hauteur de ce qu'elles prêtent aujourd'hui.

Madame Marsay-Denous revient également sur l'intervention de Philippe Wahl, Président du Directoire de la Banque Postale

Celui-ci a précisé que l'offre de la Banque postale est prévue pour juin 2012, pour les emprunts court terme. Les emprunts long terme seront prêts en novembre 2012.

Les 3 caractéristiques du projet :

- Ne seront vendus que des produits simples (pas de produits structurés)
- Les produits seront « adossés en liquidités »
- La marge sera transparente.

En termes de volumes, cela représenterait 2 Milliards d'€ à court terme, et autant à long terme.

M. Wahl s'est également prononcé très favorablement sur la mobilisation de l'épargne pour le financement des investissements des collectivités.

Concernant l'intervention de Monsieur Philippe Bernasconi, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, **Madame Marsay-Denous** précise qu'il a insisté sur les conséquences en termes d'emplois de cette situation. Les collectivités représentent 45 % de ce secteur d'activité, soit 2 Millions de personnes. 1 Million d'€ représente 7500 emplois.

Elle termine par la synthèse de l'intervention de Monsieur Philippe Laurent, Maire de Sceau et Président de la Commission des Finances de l'AMF, qui a évoqué le projet de création de l'Agence de financement

Sa « clientèle » sera composée des collectivités locales et de leurs groupements.

La structure amont aura la forme d'un EPIC local regroupant exclusivement les collectivités locales sans présence de l'Etat. La structure aval aura la forme d'une SA, détenue par l'EPIC.

La demande d'adhésion, qui ne sera possible que par la réponse aux critères préalablement définis, se traduira par le versement de tickets d'entrée (dont le montant par collectivité dépendra de sa population l'année de son adhésion, et qui sera versé en 5 ans), dont la somme représentera la capital de la SA. Ce montant a été calculé afin de respecter les ratios prudentiels de Bâle III.

Ce ticket d'entrée offrira aux collectivités adhérentes la satisfaction de 50 % maximum de leur besoin annuel de financement.

L'agence ne proposera que des produits simples et sécurisés : taux fixe ou taux variable simple, indexé sur l'Euribor.

Pour que cette Agence soit opérationnelle en 2013, il est indispensable que le gouvernement dépose un projet de Loi dès le début de la prochaine législature. C'est pourquoi les Associations d'élus locaux ont rédigé un communiqué de presse commun, daté du jour du débat, visant à appeler et sensibiliser le Président de la République à cette question.

Monsieur Vasselle s'excuse pour son retard et remercie Madame Marsay-Denous pour cette synthèse. Il donne ensuite la parole aux représentants du Groupe La Poste.

Madame Mac Carthy, Déléguée régionale du Groupe La Poste en Picardie fait une brève présentation du groupe la Poste avant de laisser la parole à Monsieur Gilbert Doré, Représentant Territoriale Nord Est.

Monsieur Doré indique que l'exposé sera accès sur les produits proposés par La Poste, les conditions de mise en œuvre de la relation commerciale.

Il commence son intervention par une présentation de La Banque Postale. Elle n'est pas encore un acteur du financement des collectivités locales mais elle va le devenir. Il précise qu'on est en attente des derniers feux verts de la commission européenne et des travaux toujours en cause sur Dexia. Il indique que nous sommes dans les dernières réflexions pour la mise en œuvre de cette co-entreprise avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour répondre aux besoins des collectivités.

Aujourd'hui, la Banque Postale est une banque de détail comme les autres et elle présente une offre de produits comparable à l'ensemble des banques et des assurances qui est également présente auprès des entreprises et des associations.

La Banque Postale arrive dans le financement des collectivités locales. Il indique que, ce que recherche la Banque Postale comme part de marché, c'est techniquement les 5 milliards en année pleine de prêts aux collectivités locales à moyen et long terme.

En 2012, la Banque Postale n'atteindra pas les 5 milliards. Pour ce faire, elle fera appel aux marchés. Il y a donc une nécessité de connaître les attentes en matière de financement des collectivités.

Pour ce faire, c'est la Banque Postale qui va faire l'ensemble des démarches commerciales. La Caisse des Dépôts est dans le capital de la co-entreprise, mais toutes les démarches commerciales seront réalisées par la Banque Postale.

Il y a aussi le souci du maintien de l'emploi au sein de l'entreprise Dexia. Elle utilisera un groupement de moyen auprès des anciens de Dexia qui géreront à la fois l'aspect comptable et la trésorerie.

C'est une solution qui assure un démarrage progressif dès Juin sur les crédits de trésorerie par la Banque Postale et en octobre sur les prêts à moyen et long terme. C'est aussi ce qui permet d'assurer le maintien de l'emploi chez Dexia.

Monsieur Gilbert Doré indique que la Banque Postale est surtout là pour écouter les élus. Il souhaiterait donc savoir quels sont les produits et services liés au financement dont les communes ont réellement besoin aujourd'hui.

Monsieur Vasselle indique que les communes sont tenues de placer leur trésorerie au Trésor Public. C'est ce qui est source de difficulté avec certaines banques. Il ne voit pas d'autres produits que les prêts de trésorerie et les prêts de court et long terme.

Monsieur Bosino indique dans un premier temps qu'il souhaiterait qu'on attache autant d'importance à la question de la distribution du courrier. Il poursuit ensuite en précisant qu'il est pour un grand pôle bancaire public qui se sorte des griffes de la spéculation nationale et internationale. Il indique que les collectivités locales ont du mal à trouver de l'argent à des taux raisonnables. Il précise que les banques ont touchées 1 000 milliard à 1% de la Banque Centrale Européenne et les ont ensuite replacés à 5 ou 6%.

Il poursuit en indiquant que le fait de démarrer cette activité avec des anciens de chez Dexia n'est pas la bonne méthode. Il rappelle que des collectivités connaissent les plus grandes difficultés du fait des combines et des produits structurés comme on nous le disait, qui ont été placés par Dexia auprès de collectivités territoriales.

Monsieur Doré, revient d'abord sur la question liée à la distribution du courrier. Le courrier a beaucoup payé pour les services financiers. Si la Banque Postale a été créée, c'est grâce au courrier et à ses acteurs.

Madame Marc Carthy insiste sur le fait que c'est l'intérêt d'avoir un groupe unitaire, multi-métier.

Monsieur Gilbert Doré s'attarde ensuite sur la question de la reprise du personnel de Dexia. Il ne faut pas se méprendre. Ils n'interviennent pas sur la Banque Postale. On nous a demandé, au plus haut niveau, de préserver l'emploi de Dexia qui comprend 1 400 personnes. La grande majorité du personnel de Dexia sont des administratifs.

Il indique également qu'un certain nombre d'élus, mais ce n'est pas la majorité, ont demandé à ce que la Banque Postale propose des produits structurés encadrés.

Il revient sur la mission de conseil et d'analyse financière proposée par Dexia et souhaite savoir si les élus veulent que la Banque Postale propose également cette mission.

Monsieur Vasselle indique que lorsque l'on a été échaudé par le résultat de Dexia, on a du mal à demander des conseils à des personnes qui n'ont pas sur gérer eux-mêmes leur banque et les prêts. On fait

plutôt appel à des bureaux d'études. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, être maire et gérer un budget, c'est devenu de plus en plus complexe et cela nécessite des compétences que nous n'avons pas tous lorsque nous prenons pour la première fois nos fonctions. On se retourne souvent sur nos collaborateurs mais faut-il encore avoir des collaborateurs de bonne qualité.

Monsieur Vasselle souhaite savoir, pour le département de l'Oise, le montant de l'enveloppe qui sera disponible pour les collectivités. Il souhaite également savoir qui sera l'interlocuteur des maires du département.

Monsieur Bouchez insiste sur la notion de contact. Il souhaite savoir qui les maires devront contacter pour répondre à leurs attentes en matière de financement. Il indique que la mission de conseil et d'analyse financière devrait perdurer afin que les collectivités puissent faire un choix éclairé.

Monsieur Pétrement souhaite savoir à qui la Banque Postale prêtera. En effet, il suppose que la Banque Postale procède comme les autres établissements bancaires en notant chacune des collectivités. Il souhaite savoir si la transparence sera faite sur la note qu'accorderait la Banque Postale.

Monsieur Vasselle demande si la capacité d'autofinancement des collectivités sera un élément déterminant pour le déclenchement de l'aide, ce qui ne l'était pas antérieurement. Aujourd'hui, la capacité d'autofinancement est systématiquement mise en avant.

Monsieur Pouplin indique que la commune a des projets d'investissements qui sont sur deux ou trois ans et souhaite savoir si la Banque Postale pratiquera la ligne de crédit ou est-ce qu'il faudra passer par des prêts court terme de deux ans ce qui n'est pas pareil pour une collectivité.

Monsieur Doré indique que pour ce qui concerne l'organisation, l'ensemble n'est pas encore ficelé puisque la Banque Postale va démarrer simplement les lignes de trésorerie fin juin et les prêts à moyen et long terme en octobre. Sur les principes que la Banque Postale va retenir, il est clair que la banque ne cherche pas à faire 100% du marché.

Concernant la notation, le prix sera le prix du marché et il y aura le critère du risque. La capacité d'autofinancement est effectivement un des points du risque que nous calculons pour l'ensemble des collectivités.

Il précise qu'il y aura des experts financement régionaux. C'est cet expert qui sera le seul correspondant des élus. Ce n'est pas le conseiller financier de la Banque Postale qui sera le correspondant puisqu'il ne s'agit pas du même domaine. C'est pour cela que la Banque Postale a besoin des bons commerciaux de Dexia.

Monsieur Vasselle demande qui est le conseiller pour la région Picardie.

Monsieur Doré dit que ce point n'est pas encore ficelé. Il indique qu'une grande campagne nationale informera les collectivités sur ces points spécifiques.

Monsieur Doré interroge ensuite les administrateurs présents sur la complexité de produits souhaités par les élus.

Monsieur Vasselle interroge Monsieur Doré sur la transparence qui sera pratiquée par la Banque Postale notamment sur la grille de notation. Il l'interroge également sur le service de conseil proposé par la Banque Postale afin de savoir si cette prestation aura un coût pour les collectivités.

Monsieur Doré affirme que la Banque Postale proposera des tarifs transparents. Il y aura une information sur le taux du marché auquel les sommes auront été empruntées. Il y aura une information sur la notion de risque et les marges seront transparentes. En amont, la collectivité territoriale sera exactement à quoi s'en tenir.

Sur le conseil, avec Dexia, il y avait très souvent une rencontre en début d'année entre le conseiller et la collectivité afin d'apporter à la commune des conseils et des analyses. Dexia proposait cette mission gratuitement. Il interroge les administrateurs afin de savoir si les collectivités souhaitent maintenir ce système d'un rendez-vous en début d'année.

Monsieur Vasselle souhaite savoir s'il y aura des enveloppes ou des quotas en fonction de l'importance des collectivités aussi bien en lignes de trésorerie qu'en prêts. Par ailleurs, il insiste de nouveau sur la nécessité d'avoir un correspondant local.

Monsieur Doré confirme qu'il y aura un expert au niveau de la Région voire du département.

Monsieur Pouplin suggère à la Poste de prendre un stand sur l'Assemblée Générale de l'UMO qui se tiendra en octobre.

Madame Marsay-Denous indique que c'est prévu.

Monsieur Bouchez estime que le maintien du contact en début d'année est très important.

Monsieur Pétrement indique que l'activité de consulting est également assurée par la Direction Départementale des finances publiques et le Trésorier.

Monsieur Doré indique qu'il y a pas ou peu de collectivités territoriales qui font faire les analyses financières par le Trésorier.

Monsieur Le Tallec souhaite savoir si la Banque Postale proposera une offre concernant le remplacement du système de régie notamment avec la possibilité de paiement des petits montants par un système de carte bleue.

Monsieur Doré indique que ce n'est pas prévu au démarrage.

Monsieur Vasselle revient sur le problème de la distribution du courrier.

Monsieur Carrère indique que les postiers présents depuis longtemps ont un professionnalisme irréprochable ce qui n'est pas le cas des nouveaux recrutés. Il pense que c'est un problème de formation. Il y a une qualité de distribution très différente d'une personne à l'autre.

Madame Mac Carthy indique que depuis quelques années, le groupe La Poste a instauré un dialogue régulier sur la question de la qualité de la distribution dans l'Oise. Elle précise que la Poste recrute en alternance des jeunes du territoire. Ces jeunes sont encadrés avec des managers qui sont des gens qui sont très attachés à ce qu'ils peuvent vous apporter. Elle souligne qu'elle connaît les manques et les reconnaît.

Elle indique que La Poste est en phase d'écoute de la satisfaction de ses clients au niveau du courrier. Elle invite les maires présents à répondre au maximum à cette enquête de satisfaction de façon à donner au groupe, les leviers d'une plus grande réussite à l'attention des communes.

Monsieur Bosino ne souhaite pas rester sur le sentiment que la dégradation de la qualité de distribution du courrier serait due au personnel de La Poste. La dégradation de la qualité de la distribution du courrier est due aux choix et aux orientations du groupe La Poste qui décide, pour des raisons de productivité, de rentabilité, de faire en sorte que la qualité soit réduite. Il précise qu'à Montataire, on est passé de 12 facteurs à 6 avec un quartier nouveau. Il indique qu'on lui a expliqué que les bacs de tri du courrier permettent aujourd'hui de mieux travailler. Or, en réalité, ils travaillent avec un chronomètre. Ce n'est pas le personnel de la Poste qu'il faut remettre en cause mais bien les choix. Il termine en disant qu'il n'est pas un client mais un usager de la Poste.

Monsieur Vasselle remercie la présence du Groupe La Poste et poursuit la séance.

3. Désignations

- Comité Trame Verte et Bleue

Monsieur Vasselle indique qu'il convient de désigner des suppléants pour le comité Trame verte et bleue

Les élus désignés sont :

- *Au titre des représentants des communes*
 - o Monsieur Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivillers
 - o Monsieur Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
 - o Monsieur Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
 - o Monsieur Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
- *Au titre des représentants des EPCI*
 - o Monsieur Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont
 - o *En attente de désignation*
 - o Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire

4. Questions diverses

- *Fond de péréquation intercommunal*

Monsieur Vasselle donne la parole à Madame Marsay-Denous.

Madame Marsay-Denous évoque la question du fond de péréquation intercommunal (FPIC). Elle indique que les maires ont reçu, courant de semaine dernière, un courrier du Préfet expliquant ce qu'est le FPIC.

Elle indique que l'Union des Maires de l'Oise avait lancé la question du FPIC en février lors d'une formation avec notre partenaire, le cabinet Stratégies Locales puisque le FPIC a vu le jour dans la loi de finances pour 2012. L'idée de sa naissance avait été lancée dès février.

L'Union des Maires de l'Oise a sollicité en février, par le biais d'un courrier du Président Vasselle, la Direction Départementale des Finances publiques afin de savoir ce qu'ils avaient prévu en matière d'information à destination des intercommunalités et des communes puisque cela a forcément un impact sur les budgets et la prise de décision en matière budgétaire. Nous n'avons pas eu de réponse.

Elle indique que nous avons désormais cette réponse par le biais de ce courrier qui explique ce qu'est le FPIC et quel impact il a notamment en matière de délibération à prendre pour la fin juin. Les communes et intercommunalités ont un mois pour comprendre ce qu'est ce FPIC et l'impact décisionnel qu'il implique.

Monsieur Vasselle indique que c'est une usine à gaz et qu'il est difficile de comprendre quelque chose. Il précise que sa communauté de communes a fait appel à un bureau d'études spécialisé pour faire le calcul de la répartition de l'enveloppe entre les communes et l'intercommunalité.

Monsieur Manoussi indique que le Préfet dans son courrier donne cette répartition.

Monsieur Vasselle propose que l'on fasse venir quelqu'un en conseil d'administration qui pourrait évoquer ce sujet.

Monsieur Bosino indique qu'il ne faut pas se précipiter car il semble qu'il y a une clause de revoyure en septembre qui va certainement modifier de façon sensible le texte initial.

Monsieur Sauvaget demande quelles sont les conséquences si la commune ne délibère pas.

Madame Marsay-Denous indique que si la commune n'a pas pris de décision, on applique ce qu'a prévu la loi. La délibération permet juste d'opérer des aménagements.

- *Choix des thèmes pour les réunions intercantionales 2012/2013*

Monsieur Vasselle indique que l'Union des Maires de l'Oise est de plus en plus sollicitée par des maires qui se trouvent confrontés à des problèmes d'accidents de travail du personnel communal. Il pourrait donc être utile de développer, avec le centre de gestion, une information auprès des maires sur ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, sur la responsabilité des élus en matière de conditions de travail afin de limiter au maximum le risque des accidents et sensibiliser à la formation des agents communaux.

Madame Marsay-Denous évoque un 2nd thème qui commence à véritablement voir le jour qui est celui de la mutualisation des services entre les intercommunalités et les communes. C'est une question d'avenir : la mutualisation peut être une réponse à beaucoup de problématiques, notamment en matière de marchés publics. L'ingénierie nécessaire à la rédaction tant administrative que technique d'un marché public ne se trouve pas dans les petites communes et peut peut-être se trouver au sein des groupements de communes. C'est une problématique à laquelle on peut réfléchir.

5. Date du prochain conseil d'administration

Lundi 10 septembre 2012, à 9h30.

Le Président

Alain VASSELLE

Etaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivillers
Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville

M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire
M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Elise MARSAY-DENOUS, Directrice de l'UMO, et Lucie DEHEYER, Responsable administrative

Etaient excusés :

Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin
M. Edouard COURTIAL, Maire d'Agnetz
M. Alain De PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois
M. Jean-Pierre GILLES, Maire de Montagny-en-Vexin
M. Michel GOES, Maire de Wavignies
Mme Nadège LEFEVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes de la Ruraloise
M. Luc REDREGOO, Maire de Thiescourt
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

Etaient invités :

M. Gilbert DORE, Responsable territorial bancaire
Mme Marie-Christine MAC CARTHY, Déléguée régionale du Groupe La Poste en Picardie
Mme Catherine GARNERO, Directrice Territoriale de l'Enseigne La Poste
Mme Myriam DEBARGE, Déléguée au développement régional du Groupe La Poste en Picardie